



Voies
Navigables de
France

L'EAU FORTE

Edito :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la CFDT sollicite la direction pour que des listes de diffusion soient mises en place pour permettre de communiquer avec les agents et salariés de l'EPA sur les informations qui les concernent.

Ces listes doivent être créées en tenant compte des différents statuts, corps et grades afin d'orienter nos communications et éviter la saturation de l'ensemble de vos messageries. C'est à la direction de mettre en place les outils de fonctionnement de l'EPA et d'y tenir un dialogue social grâce entre autres aux moyens de communication mis à disposition du personnel et de leurs représentants.

Malheureusement, comme pour d'autres sujets et demandes, l'EPA n'est pas encore fonctionnel et en capacité de le faire ??? Le dialogue de gestion semblant avoir raccourci les postes prévus à la Division des services informatiques, cela ne facilitera pas les choses !

Dans l'attente, nous nous sommes efforcés avant la période de congé, de faire la synthèse des sujets en court.



Courrier au directeur Général

Nous avons transmis en date du 12 juin 2013 un courrier au directeur général rappelant les sujets en attentes et restés sans réponse. En voici un extrait sur deux sujets majeurs et communs à toutes et tous :

« De manière générale, nous souhaitons souligner le manque de réponse et de formalisation sur le traitement des différentes demandes.

*Notre rôle est en partie de vous faire remonter les difficultés ou problématiques afin de trouver des solutions à celles-ci. **Toute question appelle une réponse.** Cela peu importe l'interlocuteur en charge de répondre (tant est qu'il soit identifié et que tous ne se renvoient pas la balle).*

Nous souhaitons qu'il soit mis fin à cette politique du verbal, d'annonces parfois rapides et non suivies de faits pour un système plus formel et efficace : une prise en compte de la demande avec une réponse écrite sous quinzaine. Si la réponse nécessite expertise et par conséquent plus de temps, qu'il nous soit indiqué un délai de traitement raisonnable n'excédant pas un mois. »

La gestion des postes vacants et des recrutements

Suite à notre demande lors de la réunion avec les organisations syndicales du 16 mai 2013, la Direction Générale s'était engagée à produire une note claire sur la gestion des postes vacants et des recrutements dans l'EPA depuis le 1er janvier 2013.

Cette note devait être rédigée unilatéralement et s'appliquer immédiatement. Il avait été évoqué la possibilité de la diffuser le vendredi 17 mai ou au plus tard le mardi 21 mai 2013 avec également la possibilité d'engager une concertation sur cette base et d'éventuellement la faire évoluer suite à cela.

L'historique étant posé, nous avons constaté malheureusement que cette demande n'a pas dépassé le stade de l'annonce.

Nos demandes minimales pour la note de cadrage sont :

- un dispositif de diffusion clair des postes avec la catégorie et le niveau sur l'intranet,
- le regroupement des postes par DT,
- la formalisation des délais et priorités de diffusion interne (4700), en cycle de mobilité (ministère) et en interministériel ou externe,
- la formalisation des délais de recrutement entre la diffusion et le pourvoi effectif des postes,
- la formalisation des demandes et refus justifiés des candidats,
- l'affichage clair et compréhensif du processus de recrutement public et privé,
- l'organisation et la procédure de classement entre candidats de différents statuts
- l'explication sur l'organisation de la procédure de classement quand il y a plusieurs candidats de différents statuts,
- le processus de contrôle de l'équilibre cartographique et la gestion des candidatures des divers statuts,
- la définition de points d'étape réguliers aux OS avec un bilan trimestriel dans les instances.

Depuis janvier 2013, nous regrettons que la direction n'ait pas pris l'initiative de poser le débat et de mener une vraie concertation avec les Organisations Syndicales. Nous regrettons également le manque de lisibilité pour les agents et salariés et nous souhaitons que soit rapidement négocié la correspondance des postes et des niveaux.

Ce manque de transparence s'agissant des postes vacants génère de l'inquiétude auprès des candidats potentiels. Il faut clarifier cette gestion au risque de subir une absence de candidats.

Réponse du Directeur Général le 17 juin 2013 :

« La première interrogation soulevée dans votre courrier fait état de la note relative à la gestion des postes vacants. Concernant ce sujet, la note que vous évoquez a été présentée au COMEX ce mardi 11 juin 2013 pour validation et sera diffusée aux organisations syndicales pour consultation ce lundi 17 juin 2013. Parallèlement à cela, ce sujet fera l'objet d'une information au prochain comité d'entreprise afin que vous puissiez avoir une information complète sur la gestion des postes vacants et des recrutements

Par la suite, vous vous inquiétez de la ventilation des postes vacants et de la réalisation des différents concours. Sur ce point, et conformément à l'information présentée au conseil d'administration, un minimum de 58 primo-recrutement (recrutement par concours) sera notifié aux DT avant la fin du mois de juin »

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE !



Le « qui fait quoi »

« Nous renouvelons notre demande et l'urgence de la publication d'un organigramme du « qui fait quoi » au siège et dans chaque Direction Territoriale afin que les collaborateurs puissent trouver le bon interlocuteur. Là aussi, nous insistons pour que chaque demande trouve réponse et que le cas échéant l'agent ou le salarié soit correctement orienté. »

Réponse du Directeur Général du 17 juin 2013 :

« Vos interrogations suivantes portaient sur la répartition des tâches au siège et au sein des directions territoriales. Dans un souci de lisibilité, un organigramme actualisé du siège et des directions territoriales sera diffusé dans un délai de 15 jours afin de permettre une identification de tous les acteurs de l'établissement. »

Nous ne savons pas si ces réponses sur des sujets pour lesquels nous sommes régulièrement interpellés et intervenus vous apporteront les réponses attendues. Pour notre part, nous regrettons une série de réponses évasives et le renvoi d'un certain nombre de questions à des courriers ou dates ultérieurs. Nous souhaiterions qu'enfin l'EPA passe en mode action !!!

Suite au comité d'entreprise du 18 juin et aux interventions de vos représentants CFDT, la note de cadrage initiale a été retirée de l'ordre du jour du Comité Technique de l'après-midi et de la réunion du 20 juin 2013 OS/DG. En effet, en l'état, celle-ci soulevait plus de questions qu'elle n'apportait de réponses ! A la place, il a été présenté une 1^{ère} version d'un logigramme devant définir le cadre général de manière simpliste sur la gestion des recrutements et mobilité dans l'EPA. Ce logigramme, selon le DG, devrait être diffusé rapidement. Des réunions bilatérales avec les organisations syndicales doivent être programmées pour concerter la note détaillée sur la gestion des postes vacants et des recrutements... En attendant, vos et nos questions restent sans réponse !

Cfdt: [ISS 2012 versé en 2013](#)

Vous trouverez les liens vers la note de gestion du 17 juin 2013 relative aux ISS 2012 versé en 2013 et un tableau récapitulatif 2012 ci dessous :

http://www.cfdt-ufeem.org/carrieres/regind/note_gestion_ISS-2012_17-06-13.pdf
http://www.cfdt-ufeem.org/carrieres/regind/iss_2012.pdf

Cfdt: [Les recrutements des OPA dans l'EPA](#)

La CFDT dénonce, depuis le début, le moratoire sur le gel des recrutements des OPA. Dans l'attente de la levée de ce moratoire injuste, nous avons fait pression dans toutes les instances et réunions au sein de l'EPA avec la direction et au ministère. Nous avons également combattu la suppression de l'ensemble des postes vacants et des diminutions d'effectifs. Cela, nous l'avons **acté** notamment **dans l'accord sur la cartographie** que nous avons signé et qui là encore a permis de nous appuyer dessus afin d'obtenir l'autorisation de recruter 25 OPA en 2013 sur la base du plafond d'emploi autorisé.

La ventilation de ces postes par DT sera la suivante: **DTCB : 2, DTNPC : 6, DTNE : 4, DTRS : 3, DTBS : 5**
et **DTSO : 5**

Les CCOPA auront lieu par DT.

Cfdt: [La CAP nationale des adjoints administratifs](#)

Le ministère a accordé, à la demande d'autres organisations syndicales, le report de la CAP nationale des adjoints administratifs qui devait se tenir les 26 et 27 juin au prétexte que leur délégation ne serait pas complète pour cause de réunion locale ou de participation à des concours. Cette CAP devait traiter des promotions à AAP1 et AAP2. L'administration, une nouvelle fois, fait preuve de légèreté. Nous avons, nous aussi des élus qui se présentent aux concours et nous participons, même en délégation incomplète, aux travaux de la CAP nationale afin de ne pas pénaliser les agents.

Ce report, aux 10 et 11 juillet, pourrait avoir pour conséquence de priver de promotion les agents partant en retraite au 1er juillet (voire 1er août 2013 si les arrêtés ne sont pas pris rapidement).

Cfdt: [CAP des SACDD du 18 et 19 juin 2013](#)

Vous trouverez, en lien ci-dessous, le compte-rendu de la CAP des SACDD qui s'est déroulée les 18 et 19 juin 2013.

http://www.cfdt-ufeem.org/capccpcad/cr/cat-b/SACDD_18-19-juin-2013.pdf



Cfdt:

L'accord NAO 2013 s'appliquant aux salariés de droit privé

Cette année encore la CFDT a porté haut et fort la défense du pouvoir d'achat et des conditions de travail des salariés de droit privé de l'EPA VNF. Malgré une nouvelle année de crise économique, la CFDT a su être force de proposition pour des mesures diverses et variées en tenant compte de l'intérêt collectif des salariés en se positionnant sur la transparence et l'équité. La quasi-totalité de nos propositions ont été retenues.

Un bilan sur 6 ans de l'ensemble des avancées sociales obtenues par la CFDT sera fait sur le dernier trimestre afin de donner une visibilité à toutes et tous des avancées sociales qu'avec votre aide, soutien et confiance nous avons pu obtenir.

Cfdt:

Accès aux hôtels conventionnés pour les formations organisées par VNF :

La demande CFDT d'accès aux hôtels conventionnés (réservation et paiement directement par VNF) pour les agents participants à des actions de formation organisés par VNF a été acceptée. Ceci devrait grandement faciliter l'accès à ces formations notamment pour les agents ne pouvant pas se permettre d'avancer les nuitées.

Cfdt:

La CFDT vous informe

Vous trouverez en pièce jointe l'édito de la CFDT composé d'une information sur le gel du point d'indice, des mesures catégorielles 2013, sécurisation des parcours professionnels et les catégories C

VOIES NAVIGABLES ... RESTONS VIGILANTS !

